

QUOI DE 9-BOagri-JORF- ACTUS UNSA FP, MASA

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

MOBILITÉ



Examen professionnel d'accès au corps des SA - NS concours PCEA-PLPA - Conditions de CDisation AESH - Mobilité au fil de l'eau - JORF arrêté fixant les FS bénéficiant d'une majoration d'ASA - Concours EN métiers de l'éducation.

BOagri N° 40 du 28/09/23 au 5/10/23

Examens et concours :

Examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture au titre de l'année 2023.

Le nombre total de **places** à pouvoir est fixé à **14**.

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires appartenant à un corps de **catégorie C** régi par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relevant du ministre chargé de l'agriculture ou affectés dans ce ministère ou dans ses établissements publics pour lesquels les agents sont rattachés à cette même autorité et **justifiant, au 1er janvier 2023, d'au moins sept années de services publics**. Les agents rattachés à l'office national des forêts (ONF) ne peuvent faire acte de candidature.

Le service national est comptabilisé pour le calcul de cette période

Inscriptions : 9 octobre 2023 au 9 novembre 2023 à minuit (heure de Paris)

Sur le site Internet <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

Date limite de téléversement des pièces justificatives : 23 novembre 2023

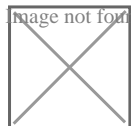
Date limite de téléversement des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : 23 novembre 2023

La pré-sélection sur dossier de RAEP se déroulera à partir du **22 janvier 2024**.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à PARIS à partir du 18 mars 2024.

L'attestation de position administrative sera obligatoirement complétée et signée par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont relève le candidat. Le modèle de cette attestation est disponible sur le site Internet <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « inscriptions aux concours et examens », espace « documentation ».

Image not found or type unknown



Pour la rédaction du dossier de RAEP et pour se préparer pour l'oral, il est nécessaire de prendre connaissance des bilans et rapports des jurys des années précédentes : source précieuse de renseignements.

<https://concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/bilans-rapports-des-jurys-et-attendus-des-jurys>

Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), au titre de l'année 2024.

CONCOURS EXTERNES Date d'ouverture des inscriptions : **29 septembre 2023 au 30 octobre 2023 à minuit (heure de Paris)**

CONCOURS INTERNES inscriptions : **9 novembre 2023 au 11 décembre 2023 à minuit (heure de Paris)**

Date limite de téléversement des dossiers de RAEP et pièces justificatives : 18 décembre 2023 à minuit (heure de Paris)

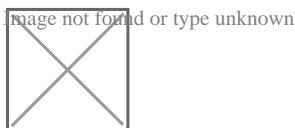
[Télécharger NS-2023-620](#)

Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), au titre de l'année 2024

CONCOURS EXTERNES inscriptions : **29 septembre 2023 au 30 octobre 2023 à minuit** (heure de Paris) **CONCOURS INTERNES** inscriptions : **9 novembre au 11 décembre 2023 à minuit** (heure de Paris)

Date limite de téléversement des **dossiers de RAEP** et pièces justificatives : **18 décembre 2023 à minuit** (heure de Paris)

[Télécharger NS-2023-621](#)



Pour se préparer, il est nécessaire de prendre connaissance des bilans et rapports des jurys des années précédentes : source précieuse de renseignements.

<https://concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/bilans-rapports-des-jurys-et-attendus-des-jurys>

Métiers de l'éducation :

Rectificatif de la NS DGER/SDPFE/2023-509 du 03/08/2023

Relative aux modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place à partir de la rentrée scolaire 2024 : Le référentiel de diplôme rénové de la spécialité « conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin* »

Modification de l'adresse de messagerie destinée aux équipes pédagogiques : bdet.sdpofoe.dger@agriculture.gouv.fr

[Télécharger la NS rectifiée-2023-509](#)

Carrière et rémunération

Conditions de CDisation AESH

Conditions d'éligibilité à la CDisation des AESH et d'organiser les modalités de conclusion des contrats pour la rentrée scolaire 2023.

[Télécharger la NS-2023-640](#)

Mise à jour des montants relatifs aux indemnités servies dans l'enseignement agricole indexées sur la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2023. Rémunération des personnes participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement au profit du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

[Télécharger la NS-2023-639](#)

Métiers CFA/CFPPA

Décision du 1er septembre 2023 relative à l'organisation de la commission nationale de labellisation Qualiformagri et fixant la liste des personnes habilitées à conduire des audits au sein des EPLEFPA NOR : AGRE2326236S

[Télécharger la décision](#)

Mobilité au fil de l'eau

1e campagne fil de l'eau – Octobre 2023 – 1 mois

[Télécharger la NS-2023-633](#)

1ere campagne fil de l'eau – Octobre 2023 – 15 jours

[Télécharger la NS-2023-634](#)

Rectificatif 2e campagne fil de l'eau – Septembre 2023 – 1 mois

La fiche de poste 31046 a été modifiée.

[Télécharger la NS-2023-596](#)

Appel à candidature : Mobilité fil de l'eau_Opérateurs et MAD (IFCE, FAM, DGAMPA, INAO,ASP,ODEADOM, ERASMUS, SEI, MEAE) 13 postes

[Télécharger la NS -2023-636](#)

JORF :

[Arrêté fixant la liste des FS des CSA du MASA bénéficiant d'une majoration du contingent annuel d'autorisations d'absence](#)

Extrait :

Article 1 :

Les formations spécialisées des comités sociaux d'administration **bénéficiant d'une majoration** du contingent annuel d'autorisations d'absence en application des [dispositions de l'article 95 du décret du 20 novembre 2020 susvisé](#) sont les suivantes :

1° **La formation spécialisée du comité social d'administration de l'enseignement agricole institué auprès du directeur général de l'enseignement et de la recherche relevant du**

ministre chargé de l'agriculture ;

7° **Les formations spécialisées** des comités sociaux d'administration institués auprès des présidents, directeurs généraux et directeurs des établissements **d'enseignement supérieur agricole publics suivants** :

- Ecole nationale vétérinaire d'Alfort ;
- Ecole nationale vétérinaire de Toulouse ;
- Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ;
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;
- Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro).

ACTUS UNSA FONCTION PUBLIQUE

Action sociale interministérielle : lettre de l'UNSA Fonction Publique au ministre

L'UNSA Fonction Publique a adressé un courrier au ministre de la transformation et de la fonction publiques. Elle y rappelle toute l'importance de l'ASI (action sociale interministérielle) pour les agents de l'État que ce soit en matière de restauration ou de garde d'enfants. Elle lui demande de revenir sur sa décision d'exclusion des retraités de la prestation chèques-vacances. Elle propose l'ouverture de négociations collectives sur l'ASI.

[http://Lire l'article Action-sociale-interministerielle-
lettre-de-l-UNSA-Fonction-Publique-au-ministre](http://Lire%20l'article%20Action-sociale-interministerielle-lettre-de-l-UNSA-Fonction-Publique-au-ministre)

ACTUS DU MINISTERE



[http://Lire l'article presentation-du-MASA-
pacte-en-faveur-de-la-haie-20244](http://Lire%20l'article%20presentation-du-MASA-pacte-en-faveur-de-la-haie-20244)